

Proposition 10

Un dossier éco-citoyen de la maternelle à la terminale

La proposition

Chaque élève disposera d'un dossier éco-citoyen de la transition écologique, informatique ou papier. L'élève, avec l'aide des enseignants, des autres éducateurs et de ses parents, le remplira tout au long de la scolarité. Il devra y consigner ses expériences d'éducation à l'environnement depuis ses premières années, comme par exemple ses sorties nature et découvertes en classe ou personnelles, une expérience menée dans la nature, la visite de réserve naturelle ou d'une exposition en classe ou avec ses parents, la lecture d'un livre sur la question écologique ou de transition, le visionnage de films comme "Demain" ou « En quête de sens », un débat dans la classe sur le climat, etc.

A partir de ce dossier, les élèves passeront un « entretien vers l'action » sur l'éducation environnementale, lors des épreuves diplômantes (ex : brevet, bac...). Pendant cet entretien de 10 minutes, l'élève devra exposer à deux adultes le bilan qu'il tire de son apprentissage sur la base du contenu du dossier. Les deux adultes sont un professeur de n'importe quelle discipline et un professionnel de l'EEDD du territoire de l'établissement. Ils aideront l'élève à avancer dans leur éco-citoyenneté.

L'exposé des motifs

L'éducation à l'environnement suppose d'abord des expériences concrètes à mener avec la classe ou la cellule familiale, et le plus souvent dans la nature. La loi de refondation de l'école de 2013 indique (article 42) que « l'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles ». Les dispositions concrètes prises (ex : intégration du développement durable dans tous les programmes scolaires et dans toutes les disciplines, enseignement pratique interdisciplinaire "transition écologique et développement durable", indicateurs de suivi, concours "génération développement durable") prennent peu en compte cependant cette nécessité.

La proposition a le mérite de concerner les 12 millions d'élèves, y compris leur famille. Etabli tout au long de la scolarité, il permettra d'établir un lien entre les expériences et apprentissages essentiellement concrets menés en maternelle et primaire, et l'enseignement plus abstrait suivi dans le secondaire (sciences naturelles).

Pour les professeurs les plus éloignés des problématiques liées à la transition écologique, ce sera aussi un moment de formation, qui reste très insuffisante sur le sujet. Le moment d'évaluation induit des rencontres plus fréquentes entre les acteurs de l'EEDD du territoire et les enseignants, ce qui favorise la création de projets pour l'établissement.

Les modalités de mise en œuvre

Cette mesure suppose un décret, après concertation avec toutes les parties prenantes, enseignants et parents d'élèves en particulier. Le remplissage du dossier sera accompagné par les enseignants chargés des sciences naturelles et de l'éducation civique. Un lien sera ainsi fait entre l'écologie et les comportements citoyens.

Avant d'être généralisé, le dossier éco-citoyen sera expérimenté dans une ou deux académies volontaires. Le seul vrai coût est constitué des moyens supplémentaires nécessaires pour faire passer les entretiens, mais il n'interviendra que dans quelques années.